



**Procès Verbal  
du  
Conseil Municipal  
Du 22 mars 2022 à 20h00**

Page : 1 de 4

| <b>CONVOQUES :</b>    | <b>PRESENTS :</b> | <b>EXCUSES :</b> | <b>REPRESENTE PAR :</b> |
|-----------------------|-------------------|------------------|-------------------------|
| Olivier DELMER        | X                 |                  |                         |
| Elisabeth LONGUEVILLE | X                 |                  |                         |
| Alain BERNHEIM        | X                 |                  |                         |
| Annie COURTIER        | X                 |                  |                         |
| Pietro SIROLI         | X                 |                  |                         |
| Brigitte MICHALLET    | X                 |                  |                         |
| Bertrand COSSOUX      | X                 |                  |                         |
| Magali SZESTAK        | X                 |                  |                         |
| Jean-Pierre PIERRAIN  |                   | X                |                         |
| Santine D'ANASTASIO   | X                 |                  |                         |
| Gérard ESPINERA       | X                 |                  |                         |
| Annie SIROLI          |                   | X                |                         |
| Cyprien CECCALDI      |                   | X                |                         |
| Audrey LINGLAIN       | X                 |                  |                         |
| Jérôme GREMEZ         | X                 |                  |                         |
|                       |                   |                  | Annie COURTIER          |

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Delmer qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents.

Monsieur Bernheim est élu secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

#### Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 février 2022

Aucune observation n'est formulée.

Adopté à l'unanimité.

#### Pris acte du compte-rendu des décisions prises par le Maire

##### D-2022-03-16 : Vote des taux des taxes communales

Les taux restent inchangés depuis 2001. Il est rappelé que la perte de la taxe d'habitation est compensée par le versement de la part départementale de la taxe foncière, avec un coefficient correcteur permettant de maintenir un montant correspondant à la taxe d'habitation.

Les taux suivants sont adoptés à l'unanimité :

Taxe foncière (bâti) : 40.84 %

Taxe foncière (non bâti) : 79.42 %

##### D-2022-03-17 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions pour l'année 2022, d'un montant total de 9 792 € :

|  |         |
|--|---------|
| AOSPC (association des œuvres du personnel communal) | 900 €   |
| Comité des Fêtes                                     | 4 650 € |
| Sports Loisirs Boissise la Bertrand                  | 1 000 € |
| Créa'Kids  | 130 €   |
| Le Lien par l'Art                                    | 250 €   |
| Association scolaire Les Fontaines                   | 1 440 € |
| Association des Parents d'Elèves                     | 350 €   |
| Rivage – PAT Melun                                   | 522 €   |
| Association française de sclérose en plaque          | 100 €   |
| Lafamisol  | 250 €   |
| La Croix Rouge                                       | 200 €   |

Il est rappelé que les élus, membres d'une association, ne prennent pas part au vote.

Pour le Comité des fêtes et Sports Loisirs : subventions adoptées à l'unanimité par 10 voix pour

Pour Créa'kids : subvention adoptée à l'unanimité par 11 voix pour

Pour les autres associations : subventions adoptées à l'unanimité, par 13 voix pour



**Procès Verbal  
du  
Conseil Municipal  
Du 22 mars 2022 à 20h00**

Page : 2 de 4

**D-2022-03-18 : Constitution d'une provision pour créances douteuses**

La comptabilité publique impose désormais de constituer une provision annuelle pour créances douteuses. Compte tenu de l'ancienneté des créances et des taux forfaitaires de dépréciation, la provision pour 2022 est de 385 €.

Adoptée à l'unanimité.

**D-2022-03-19 : Affectation du résultat 2021 sur le budget 2022**

Le résultat de fonctionnement de 2021 étant de 853 058.39 €, Monsieur le Maire propose de l'affecter comme suit sur le budget 2022 :

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| Affectation en Investissement | 238 724.06 € |
| Report en Fonctionnement      | 614 334.33 € |

Adopté à l'unanimité.

**D-2022-03-20 : Vote du budget primitif 2022**

Monsieur le Maire présente une note de synthèse sur les finances 2021 et 2022 et informe que l'état 1259 n'étant pas reçu à ce jour, les bases fiscales ne sont pas encore connues. Les recettes fiscales seront donc à actualiser ultérieurement.

Le budget primitif 2022 qui s'équilibre comme suit est proposé au vote :

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Dépenses et recettes de fonctionnement | 1 658 838.93 €        |
| Dépenses et recettes d'investissement  | <u>1 532 304.71 €</u> |
| Budget total                           | 3 191 143.64 €        |

Adopté à l'unanimité.

**D-2022-03-21 : Demande de subvention FER 2022 (Fonds d'Equipement Rural)**

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département de Seine-et-Marne pour une subvention FER 2022 relative à un projet de travaux de voirie pour la rue des Clos, rue au Loup, ruelle des Perreux et rue de l'Aunette (entre la rue des Egremonts et la rue Fontaine au Roi).

Le montant demandé sera précisé dès la réception des devis.

Adoptée à l'unanimité.

**D-2022-03-22 : Convention d'intervention pour l'animation Escalad'Arbre**

Madame Longueville présente la convention 2022 portant sur l'organisation de stage de loisirs, pendant les vacances scolaires d'avril et d'août. Il s'agit de stages de trois jours pour les enfants de 7 à 13 ans.

La commune doit verser un montant de 200 € par journée de stage au Club Omnisport de Vert-Saint-Denis, pour la mise à disposition de deux éducateurs. Le tarif est fixé à 15 € par enfant et par jour.

Elle précise que les stages pour adolescents ne sont pas reconduits, faute de participation suffisante en 2021.

Adoptée à l'unanimité.

**D-2022-03-23 : Révision des tarifs des services périscolaires**

Afin de bénéficier d'une subvention de la CAF, il est nécessaire de définir des tarifs tenant compte du quotient familial pour l'accueil périscolaire du matin et du soir, comme c'est déjà le cas pour l'accueil de loisirs du mercredi. Les tarifs proposés ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, sont adoptés à l'unanimité.



**Procès Verbal  
du  
Conseil Municipal  
Du 22 mars 2022 à 20h00**

Page : 3 de 4

| Tranche  | Tranche A                   | Tranche B            | Tranche C            | Tranche D           | Tarifs extérieurs |
|--|-----------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|-------------------|
| Revenu mensuel du foyer                          | Inférieur ou égal à 1 500 € | De 1 501 € à 2 500 € | De 2 501 € à 4 000 € | Supérieur à 4 001 € |                   |
| Accueil du matin                                 | 1.30 €                      | 1.40 €               | 1.50 €               | 1.60 €              |                   |
| Accueil du soir                                  | 2.80 €                      | 2.90 €               | 3.00 €               | 3.10 €              |                   |
| Etude  | 3.92 €                      | 3.92 €               | 3.92 €               | 3.92 €              |                   |
| Repas du midi                                    | 3.95 €                      | 3.95 €               | 3.95 €               | 3.95 €              |                   |
| Repas PAI  | 1.98 €                      | 1.98 €               | 1.98 €               | 1.98 €              |                   |
| Accueil de loisirs<br>Journée entière            | 10 €                        | 12 €                 | 15 €                 | 18 €                | 40 €              |
| Accueil de loisirs<br>Demi-journée<br>avec repas | 7 €                         | 8 €                  | 9.50 €               | 11 €                | 24 €              |
| Accueil de loisirs<br>Demi-journée<br>sans repas | 5 €                         | 6 €                  | 7.50 €               | 9 €                 | 20 €              |

**D-2022-03-24 : CAMVS – Renouvellement de la convention de mutualisation des services informatiques**

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune au service mutualisé des services informatiques, pour la période 2022-2026, sachant qu'une sortie reste possible, sans pénalités, avant le 31 décembre 2022,. Cette période permet de lancer une étude auprès de prestataires externes, avec le même cahier des charges.

La nouvelle convention diffère peu de la précédente, sauf pour les charges qui ne sont plus réparties suivant le nombre de « tickets » mais proportionnellement au nombre d'habitants des communes adhérentes, avec un lissage entre 2022 et 2026. Ce qui représente pour la commune de Boissise-la-Bertrand une dépense de l'ordre de 1 700 € en 2022 pour atteindre environ 8 400 € en 2026.

Adoptée à l'unanimité.

**Questions et informations diverses :**

Monsieur Bernheim informe d'une enquête publique du 4 au 15 avril 2022 concernant l'implantation d'une antenne relais et d'une réunion publique le 13 mai 2022 concernant la modification n°1 du PLU.

Madame Courtier rappelle la date limite du 31 mars 2022 pour la réception des articles destinés au Boissise Mag'.

Madame D'Anastasio précise que la soirée cabaret s'est bien passée.

Monsieur Sirolli souligne que des travaux importants sont programmés au budget.

Madame Michallet fait le point sur les manifestations : le nettoyage des bois est annulé le 14 mai et sera reporté en octobre. Sont programmés : un concert chorale Syrinx le 27 mars 2022 à l'église à 16h00, une soirée poésie Les Coviennes le 2 avril 2022 à la Recellerie à 20h30, un vide-placard le 10 avril 2022 à la Recellerie, la chasse aux œufs de Pâques le 18 avril 2022, parc de Vives-Eaux, une projection « cinéma plein-air » à Boissettes le 10 juillet 2022 sur le thème « un air de vacances ».

Madame Szeszak informe qu'un « camion à pizza » devrait s'installer, fin avril, face au cimetière.

